



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES
CENTRE TARN**

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-31
DU JEUDI 23 MARS 2023**

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC .

Objet de la décision : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont – Signature d'un avenant à la convention d'occupation précaire avec l'Association ASALÉE

Madame Magali GUIBBAL, infirmière salariée de l'Association ASALÉE, souhaite maintenir son exercice professionnel au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle sise Place Henri Dunant à Réalmont. En accord avec l'association ASALÉE, Madame GUIBBAL poursuivra ainsi sa collaboration avec les 4 médecins généralistes de l'équipement médical dans l'intérêt de la patientèle réalmontaise.

En attendant de signer un bail de locaux à usage exclusivement professionnel (programmé le 1^{er} juillet prochain), il est proposé de reconduire la convention d'occupation précaire pour une durée de 3 mois (soit du 1^{er} avril au 30 juin 2023) en le formalisant par avenant.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant avec l'Association ASALÉE qui désigne de manière exclusive pour le réaliser, Madame Magali GUIBBAL.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**